



PRÉSENTE



GÉNÉRATION ARBRE

Le Pacte pour l'arbre
dans la ville et dans nos vies

Sous le patronage de l'Institut Européen de l'Arbre (IEA) avec le partenariat de :



« Génération Arbre. Le pacte pour l'arbre dans la ville et dans nos vies. » ©®

©® Mars 2017. FIA. www.arbres-fia.org

LA FIA BAT LA CAMPAGNE ÉLECTORALE !

À l'occasion des élections Présidentielles et Législatives de 2017, la 1^{ère} association de l'arbre pour l'arbre de l'arboriculture ornementale lance son mouvement citoyen et apolitique «Génération Arbre, le pacte pour l'arbre dans la ville et dans nos vies.»

UN MOUVEMENT APOLITIQUE ET CITOYEN POUR INTERPELLER LES CANDIDATS.

Le désastre arboricole français est un fléau mais pas une fatalité : tous ces arbres abattus sur les parkings, parcs, bords de route... Pour des projets immobiliers ! Sans parler de toutes ces tailles irrespectueuses et inutiles.

Il faut réagir, maintenant, et surtout agir en mettant en place des actions simples, mais concrètes, à l'inverse du projet de communication (et surtout non réalisable) «un arbre/un habitant », qui s'est évaporé dans l'atmosphère !

L'arbre, le grand oublié du développement durable.

L'arbre, celui qui n'a toujours pas fait son entrée au Ministère !

L'arbre, celui qui est pris pour un «mobilier» mutilé et malmené.

L'arbre, pourtant symbole de vie, climatiseur naturel, puits à carbone...

Jusqu'à quand allons-nous continuer à l'ignorer ???

Face l'immobilisme ambiant qui paralyse le monde de l'arbre en arboriculture ornementale depuis 2006, la FIA a choisi l'Action !

- Depuis 4 ans, elle a repris le flambeau de la protection et de la défense de l'arbre, avec humilité et responsabilité. Elle multiplie les initiatives et actions (labels de gestion écologique, prix national, congrès, journées techniques, plantation écologique, livret de santé et de gestion de l'arbre, etc.).
- Proposition d'une charte d'engagement (plus de 20 engagements) à destination des candidats, pour que l'arbre intègre les politiques publiques au sein de ministère de l'écologie : ce qui serait un fait historique ! (Reconnaissance de l'arbre comme patrimoine vital de l'humanité, qualification et réglementation de la profession d'arboriste grimpeur, une licence de niveau II obligatoire pour les gestionnaires de collectivités, ...) Madame Le Pen et Monsieur Macron n'ont pas répondu à ce jour. À noter toutefois que les députés Messieurs Lassalle et Dupont-Aignan ont apporté leur soutien, tout comme Monsieur Poutou.
- Une pétition citoyenne «Stop au désastre arboricole français» est lancée pour interpeller les élus (députés, sénateurs, président de la république, ministères, syndicats, associations, ...)

● **Un pacte d'honneur, un plan national, une loi «ARBRES».**

Voici donc ce que l'on retrouve dans Génération Arbre :

- Un plan d'envergure nationale, reprenant 12 actions qu'elle s'engage à mettre en place sur 5 ans.
- Un pacte d'honneur «Pacte Arbre 2017» à destination des collectivités, citoyens et professionnels, avec 7 engagements auxquels on rajoute deux temps forts :
 - le 3^{ème} Colloque International «Les Arbres en Congrès» (mars 2018), entièrement dédié à l'arbre en ville et à l'arbre urbain, lors duquel seront posés les fondements de la véritable gestion écologique du patrimoine arboré (initié par un jeune Aveyronnais depuis 4 ans).
 - les 1^{ères} Assises Nationales de l'Arbre (novembre 2018) visant à rédiger la future proposition de projet de loi ARBRES ; une loi transversale, globale et dédiée.

UN VIBRANT HOMMAGE À JEAN MARIE PELT

Dans un hommage à son mentor, Matthieu Lemouzy déterminé plus que jamais ira jusqu'au bout ! Jean-Marie Pelt, 1^{er} adjoint au maire pendant plus de 10 ans, a fait de Metz le laboratoire d'une ville-jardin, plus juste et plus harmonieuse.

« Je ferai adopter une loi pour l'Arbre à l'Assemblée Nationale et au Sénat » (M. Lemouzy).

En 2012, avant l'élection présidentielle, Jean-Marie Pelt avait appelé le prochain président de la République à faire de l'écologie sa «priorité absolue», en alertant sur le fait que «notre société est à un tournant capital».

« En 2017, j'interpellerai candidats et élus (Elections Présidentielles et Législatives) par le biais de «Génération Arbre. Le pacte pour l'Arbre dans la ville et dans nos vies» pour que l'Arbre (re)trouve une place d'honneur : protéger et conserver ce patrimoine commun et vital » .(M. Lemouzy).

Un mouvement que l'on doit à l'activiste Aveyronnais, Matthieu LEMOUZY (consultant en arboriculture ornementale, pépiniériste collectionneur, maraîcher en biodynamie). La FIA qu'il a fondé est désormais la grande association de l'arbre.

ENGAGEMENT DES CANDIDATS ET ÉLUS FRANÇAIS

Moi, (Nom et Prénom),
candidat aux Législatives françaises, je m'engage dès mon élection à :

- 1 La reconnaissance de l'Arbre (qu'il soit d'ornement, d'agrément, fruitier, forestier...) comme patrimoine vital commun par décret ministériel.
- 2 L'intégration d'une politique de l'Arbre (écologique et durable) au sein de la DGALN du Ministère de l'Ecologie (inexistante jusqu'à aujourd'hui).
- 3 L'initiation d'un débat permanent à bâton rompu (totalement absent aujourd'hui) entre tous les acteurs concernés (paysagistes, jardiniers, concepteurs, architectes, experts, techniciens, ingénieurs, écologues, agronomes, botanistes, pépiniéristes, biologistes, juristes, assureurs, avocats, naturalistes, élus, citoyens...) pour faire émerger de nouvelles attentes...
- 4 La création d'un programme « d'éducation à l'Arbre » obligatoire dans les écoles, établissements scolaires et d'enseignement ainsi que les centres de loisirs. Il sera réalisé par des personnes extérieures, compétentes et qualifiées lors des TAP (Temps d'Activité Périscolaires).
- 5 La création d'arboretum ou de jardin botanique (privé ou public). Accompagner toutes les initiatives (y compris celles venant d'un privé) à caractère innovant et culturel et donc rendre accessible les éventuelles subventions.
- 6 Initier au niveau national, chaque année du 15 Septembre au 30 Octobre les « journées nationales de l'Arbre » (JNA) : conférences, ateliers, expos, colloques... dédiés à l'ARBRE.
- 7 La création de la 1^{ère} qualification-certification (accréditation de Cofrac) « Quali-élagage » pour la profession d'aboriste-grimpeur (reconnaissance officielle et réglementation) tant attendue par la profession mais aussi par les collectivités (appels d'offre).

EN FRANCE, EN EUROPE ET EN U.E

- Que nos associations (regroupant citoyens, collectivités, arboristes, étudiants, botanistes, experts, architectes, paysagistes...) soient un interlocuteur privilégié en matière de protection et de défense des Arbres ainsi qu'en gestion écologique et durable du patrimoine arboré.
- Une convention européenne de l'Arbre et commune à tous les pays signataires. Chaque pays sera libre d'y rajouter obligations, interdictions en fonction de ses spécificités par le biais d'une loi nationale (ou autre). Vérification par un organisme de certification.
- De rendre obligatoire dès 2024 la formation (niveau II) « Technicien de l'arbre écologique et durable » (que nous allons créer), pour tous les responsables de patrimoine arboré dans les collectivités.
- D'allouer des fonds européens et des fonds spéciaux pour la formation professionnelle. Rendre obligatoire une formation de deux jours chaque année pour les élus et responsables communautaires pour les sensibiliser à l'Arbre et donc éviter à terme des «bêtises ridicules.» Et aussi soutenir et faciliter activement la transmission des pépinières botaniques et /ou de collections qui assurent la pérennité du patrimoine vivant.
- La valorisation et la reconnaissance publique des espèces oubliées ou méconnues qui sont déjà acclimatées (ou acclimatables) et ont des intérêts ornementaux incontestables : originales et rustiques elles possèdent des écorces décoratives, des floraisons spectaculaires, des fructifications insolites ou encore des feuillages flamboyants.
- De créer de nouvelles normes (pour les collectivités, entreprises et particuliers) pour que la conception, la plantation ainsi que l'entretien aient lieu dans des conditions optimales (et pour ne plus voir des arbres à côté des lampadaires ou un socle béton autour du tronc...).
- D'établir des sanctions budgétaires (- 5% des dotations nationales, de l'Europe et de l'UE) pour les collectivités qui déviaient du droit chemin à l'horizon 2024 (arbre mal placé, mauvais choix d'espèce, tailles abusives et inappropriées).

Signature

1^{ER} PLAN NATIONAL "L'ARBRE À L'HONNEUR !" © ®

MARS 2017 - MARS 2022

L'Institut Européen/Fédération Internationale de l'Arbre ont décidé d'unir leurs forces et de lancer un plan de travail sur 5 ans ayant pour principales missions : l'éducation à l'arbre, le partage et la transmission des connaissances à tous, intitulé "L'Arbre à l'honneur !", visant à coordonner 12 actions phares sur le territoire national.

3 AXES

1. EDUCATION ET FORMATION

Aujourd'hui il est nécessaire de former les élus, décideurs, et responsables de patrimoine arboré en collectivités pour pallier au manque notoire de connaissance, nous allons créer dans les prochains mois des formations professionnelles continue et initiale. Les colloques nationaux ouverts aux pros et aux citoyens, comme celui de Bois d'Arcy en Octobre 2016, vont se multiplier pour apprendre à gérer l'arbre en connaissance de cause. L'éducation à l'arbre est la clé de voûte pour réapprendre à vivre au quotidien avec nos puits à carbone. Défendre l'arbre, s'opposer à des décisions illégales d'abattage, nous l'avons fait pour les serres d'Auteuil à Paris par le biais de l'expertise de C.Riboulet (expert judiciaire). Au regard du code civil, l'arbre n'est qu'un objet de droit et non un sujet de droit : la proposition de projet de loi Arbres est une nécessité. Une loi dédiée, transversale et globale lui donnant droit à exister (patrimoine vital de l'humanité, réglementation pour la profession d'arboriste grimpeur, sanctions budgétaire pour les collectivités...) est nécessaire.

2. ACTION ET LÉGISLATION

Respecter l'arbre ; c'est respecter l'homme. Il reste beaucoup à faire pour sauver l'arbre, notamment avec le volet législatif longtemps mis de côté. L'arbre mérite qu'on se batte pour lui. C'est un combat total et entier, de tous les jours : en toute franchise, avec respect et vérité, sans concession ni détour en toute indépendance.

3. MOBILISATION CITOYENNE ET PROJET COLLECTIF

Il s'agit de mobiliser et fédérer citoyens, professionnels et élus autour de la cause de l'arbre, et cela dès le printemps 2017. L'arbre d'ornement est en danger dans nos villes et jardins. D'innombrables preuves à l'appui partout en France : tailles drastiques et inutiles, abattages intempestifs et mensongers, ..., dans nos villes et villages. Le désastre arboricole français est une réalité : c'est un fléau mais pas une fatalité. Pour l'enrayer il faut agir maintenant et collectivement. Cette victoire ne pourra se gagner qu'avec une mobilisation citoyenne sans précédent. Il est fort regrettable pour l'arbre que les organisations, plus ou moins liées à l'arbre, soient si peu ouvertes au dialogue. Cependant la porte de l'Institut Européen/Fédération Internationale de l'Arbre reste grande ouverte.

NOS 12 ACTIONS

1

ORGANISER DES COLLOQUES

- «Les Arbres en Congrès !», colloque international de travail, 2 jours de formation (rythme biennal, la 3^{ème} édition en Mars 2018).

- «Conférence Nationale de l'Arbre» et « Rencontre écologique de l'Arbre » partout en France le Vendredi ou Samedi (ouvert à tous public) avec différentes thématiques.

2

ATTRIBUER LE «PRIX NATIONAL ARBRE DURABLE, PATRIMOINE & BIODIVERSITÉ»

chaque année (à un gestionnaire public). Récompenser et promouvoir une gestion de qualité et des initiatives novatrices.

3

PILOTER LES «JOURNÉES NATIONALES DE L'ARBRE» (JNA),

partout en France du 15 Septembre au 30 Octobre avec week-end phare des journées européennes du patrimoine (obtention du label gratuit sur simple demande pour associations, citoyens, entreprises, collectivités) Animations, ateliers, démonstrations, conférences, ... visant à la promotion et à la valorisation de l'Arbre.

4

RÉALISER LE CLASSEMENT ANNUEL DES VILLES LES PLUS RESPECTUEUSES DE L'ARBRE.

25 villes sélectionnées à partir de 2017, un podium à 5. Emulation et compétition sont au programme. Les tailles drastiques et inutiles ainsi que les abattages intempestifs sont éliminatoires.

5

PROMOUVOIR ET DIFFUSER LA 1^{ÈRE} CHARTE ÉCOLOGIQUE DE L'ARBRE EN FRANCE

(réalisée par la ville de Pantin 93). Elle sera la référence de l'Institut Européen de l'Arbre, du «Pacte pour l'Arbre en ville et dans nos vies» ainsi que pour les collectivités et professionnels.

Non pas pour la copier, mais bien pour l'adapter à sa ville et au contexte.

«Une charte n'est pas copiable, elle doit être transformable pour l'adapter.»

6

GÉRER EN CONNAISSANCE DE CAUSE : LE «LIVRET DE SANTÉ ET DE GESTION DE L'ARBRE.»

Un outil de suivi et un moyen de légitimation. Le mot « légitimation » est fort, d'autant que l'arbre n'est, au regard du code civil, qu'un «objet» de droit et non un « sujet » de droit. Ce sera un moyen de caractériser le végétal dans son état et son évolution maîtrisée par son propriétaire (privé ou public) et lui donner un droit à exister en tant que bien vivant, géré en connaissance de cause, en « bon père de famille ». Une oeuvre inédite de Christian Riboulet (Expert de l'Arbre et Expert judiciaire). à destination du citoyen, gestionnaire, élu, collectivité, expert, ... et diffusé par l'Institut Européen/Fédération Internationale de l'Arbre.

7 ATTRIBUER LES MÉRITES DE L'ARBRE CHAQUE ANNÉE.
Récompenser des hommes et des femmes engagés dans la protection et la valorisation de l'Arbre, ainsi que pour la mise en place de démarche innovante ou exemplaire.

8 ORGANISER DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES CONTINUES «GESTION ÉCOLOGIQUE DU PATRIMOINE ARBORÉ» à l'arboretum «Les arbres du monde» (29) et partout en France dès le printemps 2017.

9 CRÉER UNE LICENCE DE NIVEAU II «TECHNICIEN DE L'ARBRE ÉCOLOGIQUE ET DURABLE» pour les gestionnaires de patrimoine arboré dans les collectivités.

10 RÉALISER DES ÉVALUATIONS, AVEC DES INGÉNIEURS ET CHERCHEURS, SUR LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES RENDUS PAR L'ARBRE URBAIN, avec l'application du modèle américain i-Tree Eco (USDA, David Nowak).

11 CRÉER ET PILOTER UNE PLATE-FORME «SOS ARBRES EN DANGER»
Assistance technique et juridique mises à disposition de citoyen, professionnel, élu (assurées par des juristes, experts, scientifiques, écologues, avocats), en cas d'élagage irrespectueux et/ou d'abattage illégal et intempestif (uniquement dans des situations concernant des collectivités).

12 ELABORER LA LOI ARBRES : Contribuez à élaborer la LOI ARBRES !
Une loi dédiée, globale et transversale. Protéger et défendre le patrimoine arboré (hors-forêts)
La «future» proposition de projet de «Loi ARBRES» sera présentée prochainement, dans sa version définitive. Citoyens, professionnels, associations, élus, ... sont conviés à apporter leur pierre à l'édifice. Les contributions (une page A4 recto au maximum par idée) sont à envoyer avant le 15 Mai 2017 à l'adresse mail : revepatriarbo-asso@laposte.net
Une pétition sera lancée en Février 2017.

*Nos 3 terrains d'expérimentation, de recherche et d'innovation
à ciel ouvert pour l'arbre :*

- l'arboretum «Les arbres du monde au Huelgoat» (29).
- les jardins historiques du château de Thoiry (78)
- les jardins historiques du château du Colombier (12)

7 ENGAGEMENTS D'HONNEUR POUR L'ARBRE

- 1 **Je conserve le quota d'arbres existants. Je préconise des règles de protection de l'arbre** pour les sous-traitants lors des travaux ainsi que lors d'appel d'offre (Ville de Fontainebleau). **Je fais classer tous les arbres** de ma collectivité ayant un ou plusieurs intérêts « remarquables » (taille, âge, port, rareté, ...) qu'ils soient sur le **domaine public** mais aussi **privé** au sein du **PLU ou PLUI** (Ville de Niort).
- 2 **Je favorise la plantation écologique** (exemple: procédé naturel de bio-dynamisation des sols de Daniel Soupe), tuteurs ou ancrage de motte bio-dégradable, j'utilise les bactéries endémiques du sol en question pour réussir le mariage SOL/ARBRE.
- 3 **Je gère un arbre en connaissance de cause** (exemple : «livret de santé et de gestion de l'arbre», disponible gratuitement). **Je réalise un suivi du patrimoine arboré** (experts agréés et certifiés) et **je me fais conseiller et accompagner** (exemple : «Arbres d'Avenir Gestion écologique du patrimoine arboré»). **Je mets en place une taille raisonnée et adaptée** (arboristes certifiés).
- 4 **Je me forme et je forme agents et élus** par le biais de colloques ou de formations (exemple: « l'Institut Européen de l'Arbre/ Fédération Internationale de l'Arbre »).
- 5 **Je transmets les connaissances arboricoles et botaniques à tous** par le biais d'événements (« Journées Nationales de l'Arbre » ou de colloques (exemple : Institut Européen de l'Arbre/Fédération Internationale de l'Arbre).
- 6 **J'évalue les services écosystémiques rendus par l'arbre urbain.** Je crée une «ville arboretum» (exemple : projet de la Ville de Pantin).
- 7 **Je rédige une charte de l'arbre écologique et réglementaire** (exemple : Ville de Pantin 93). **Je crée et j'anime un «comité de l'arbre» dans ma ville** (exemple : Ville de Pantin, Ville de Niort), rassemblant élus, pros, agents, citoyens; avec pour vocation de conseiller, proposer, autoriser ou interdire.

Si je remplis au minimum 6 des 7 engagements (obligatoirement les n°1, 2, 3 et 7) ma ville ou collectivité intégrera le «Classement annuel des villes respectueuses de l'Arbre» et sera présélectionnable pour le «Prix National Arbre durable, Patrimoine & Biodiversité» et je rejoindrai donc le réseau international de « Génération Arbre ».

"L'éducation à l'Arbre est la clé de voûte pour réapprendre à vivre avec nos puits à carbone." (M.LEMOUZY).

L'éducation à l'Arbre, cheval de bataille de l'Institut Européen/Fédération Internationale de l'Arbre.

7 ENGAGEMENTS D'HONNEUR POUR L'ARBRE

- 1 **Je plante (ou je fais planter) un arbre**
(en utilisant la règle d'or : la bonne espèce au bon endroit)
- 2 **Je fais le choix du naturel** (aucun engrais ni pesticides) pour la plantation et l'entretien de l'arbre.
- 3 **Je mets en place une taille raisonnée** (intervention tous les 3 à 5 ans), **je fais appel à des professionnels** (exemple : Qualiarbre, ...).
- 4 **Je gère mon arbre en connaissance de cause** par le biais du « livret de santé et de gestion de l'arbre » (oeuvre de Christian Riboulet, expert judiciaire), je fais appel à des experts certifiés.
- 5 **Je m'informe** lors des « Journées Nationales de l'Arbre » ou de colloques (Institut Européen de l'Arbre/Fédération Internationale de l'Arbre).
- 6 **Je me forme** chez des experts, à « l'Institut Européen de l'Arbre/Fédération Internationale de l'Arbre » (pour des formations pro continues) ou dans des centres de formation agréés.
- 7 **J'agis pour l'Arbre**, pour protéger, conserver et transmettre le patrimoine arboré français aux générations futures : **je crée (ou je rejoins) un « comité de l'arbre » dans ma ville ou village** ; je mobilise citoyens et décideurs.

Si je remplis au minimum 5 des 7 engagements (obligatoirement le n°7) je deviens « Ambassadeur de l'Arbre » dans ma ville ou village et j'intégrerai donc le réseau international de « Génération Arbre ».

LE NOUVEAU LABEL GRATUIT «VILLE RESPECTUEUSE DE L'ARBRE»

*La 1^{ère} association de l'arbre pour l'arbre de l'arboriculture ornementale lance
le 1^{er} label gratuit de valorisation du patrimoine arboré.*

«Ville respectueuse de l'arbre» (marque collective simple) est un label de 3 ans renouvelables et remis en cause chaque année.

Un jury composé d'experts, professionnels, citoyens et journalistes sera dévoilé prochainement.

Les villes de Niort (79) et Pantin (93) ont été choisies comme villes pilotes.

L'objectif n'est pas de labéliser toutes les villes mais bien de créer une certaine émulation dans le but d'enrayer le désastre arboricole français dont personne ne semble vouloir assumer la responsabilité.

Le label reprend les engagements du Pacte Arbre 2017.

Quant à «Arbres d'Avenir» (spécialisé en gestion écologique, où on y retrouve plus de 100 critères et engagements), il deviendra la 1^{ère} certification du patrimoine arboré (marque collective de certification avec accréditation du Cofrac) d'ici 3 ans. Rappelons que les villes de Pantin (93), Bois d'Arcy (78), Niort (79) et le parc de Thoiry (78) (jardins historiques), le parc du Colombier (12) et l'arboretum «les arbres du monde au Huelgoat» (29) sont déjà labélisés.

ARBRES D'AVENIR GESTION ÉCOLOGIQUE DU PATRIMOINE ARBORÉ

«Arbres d'Avenir. Gestion écologique du patrimoine arboré» est un outil pédagogique à destination de tous les gestionnaires d'espaces verts. Un terrain d'expérimentation, de recherche et d'innovation à ciel ouvert pour toute votre ville ou structure (l'ensemble du patrimoine arboré).



Ses buts sont de valoriser, de certifier la gestion écologique mais aussi et surtout d'accompagner le gestionnaire dans cette nouvelle démarche. Un dispositif unique en France (critères écologiques, engagements, cahier des charges, référentiel officiel déposé à l'INPI).

Gestion écologique du patrimoine arboré + Label Arbres d'Avenir® = un investissement durable et gagnant !

Effectivement une gestion écologique associée à Arbres d'Avenir® (ils sont indissociables !) est plus onéreuse qu'une «gestion anarchique» au départ, mais ce sera 50% d'économie réalisé sur l'entretien. «L'anarchie» vous coûtera 3 fois plus cher au bout de 10 ans.

Alors, à quand le changement ?

Les tarifs sont accessibles à tous ! Ils sont calculés au plus juste et sur un nombre d'arbre donné (et non en fonction du nombre d'habitant ou d'employé, ou du nombre de site).

Demandez un devis personnalisé (gratuit) !

La démarche est destinée à toute la «structure» adhérente.

TVA applicable

Le prix total TTC comprend : l'étude technique, l'analyse de sol (approfondie), la journée de labélisation, les panneaux, l'accompagnement et le suivi, le projet personnalisé, l'assistance technique, la publicité, les droits d'usage du label, les frais de gestion, suivi sanitaire des arbres, les évaluations...

LA PRÉSENTATION DU LABEL

- 100% écologique, une marque déposée.
- L'arbre : symbole de vie de plus en plus prisé, composante paysage urbain et rural, puits à carbone, climatiseur naturel, organisme vivant.
- C'est la première pierre à l'édifice pour enclencher la révolution écologique du patrimoine arboré.
- Pour tous : particuliers, entreprises, collectivités, gîtes, campings, jardins botaniques, parcs, associations, écoles...

- C'est un dispositif unique en France : un suivi et un accompagnement au quotidien (ainsi qu'une assistance technique !) sont réalisés par des professionnels de la nature effectués pendant 5 ans renouvelables pour permettre au gestionnaire d'atteindre ses objectifs. C'est une démarche globale de A à Z : de la conception du projet jusqu'à l'entretien pluri-annuel en passant par la plantation. Elle concerne le patrimoine arboré existant comme les nouveaux projets. C'est un plaidoyer pour l'arbre durable qui a pour ambition d'associer gestion de patrimoine arboré, espèces oubliées ou méconnues et transmission des savoirs botaniques, horticoles et arboricoles.

Le seul centre d'intérêt ; c'est l'Arbre !

Les intérêts pour le gestionnaire.

L'écologie au service de tous !

- Participer à la mise en place d'un modèle plus respectueux de l'intégrité biologique et esthétique de l'arbre.

- Être accompagné par des professionnels pour changer les modes de gestion, de conception et d'entretien du patrimoine arboré.

- Accomplir une mission d'éducation à l'environnement pour tous les citoyens : c'est un projet d'utilité sociale, novateur et durable résolument écologique tourné vers l'avenir.

- Arbres d'Avenir c'est un réseau participatif national : un comité de pilotage, un comité technique, des partenaires professionnels et des soutiens, et de nombreux collaborateurs, qui jour après jour avec force et conviction s'investissent pour l'Arbre soit enfin mis à l'honneur.

- Devenir une référence en matière de protection de la biodiversité et de développement durable.

«Arbres d'Avenir. Gestion écologique du patrimoine arboré» est un outil pédagogique à destination de tous les gestionnaires de patrimoine arboré. Un terrain d'expérimentation, de recherche et d'innovation à ciel ouvert pour toute votre ville ou structure (l'ensemble du patrimoine arboré). Ses buts sont de valoriser, de certifier la gestion écologique mais aussi et surtout d'accompagner le gestionnaire dans cette nouvelle démarche. Un dispositif unique en France (critères écologiques, engagements, cahier des charges, référentiel officiel déposé à l'INPI).

Les inscriptions ont lieu tout au long de l'année cependant les labélisations se déroulent du 1^{er} Mars au 31 Décembre (les premières labélisations ont débuté depuis le 1^{er} Mars 2015 !). Le tarif de l'inscription est de 690€ TTC correspondant aux frais de dossier et de traitement. L'adhésion se fait de manière volontaire de la part du gestionnaire ou du propriétaire de patrimoine arboré (la totalité des sites, patrimoine arboré existant ou nouveaux projets, tous les arbres d'ornement et pas forcément des arbres dits «Remarquables»).

De nombreux documents (concis mais précis !) ont été élaborés pour clarifier l'objet et le processus global, ainsi que pour des questions de transparence.

- Un dossier d'inscription téléchargeable (5 pages et divers documents : plans, dossiers, liste végétaux...)

- Un référentiel officiel et unique (17 pages) déposé auprès de l'INPI, la «charte écologique : un plaidoyer pour l'arbre durable» (critères écologiques obligatoires et complémentaires, les engagements à prendre et à respecter pendant 5ans).

- Les conditions tarifaires

- Un cahier des charges «Projet personnalisé» élaboré avec le client (entre 20 et 50 pages) (compte rendu de l'étude technique, devis détaillé, échéancier, actions à réaliser, moyens à mettre en œuvre, participation et aide...)

- La grille tarifaire

- Des grilles d'évaluation

- Un certificat d'attribution

- Un panneau «Arbres d'Avenir®»

- Un dépliant de présentation téléchargeable (3 volets recto-verso)

- Un document public de référence téléchargeable (15 pages)

Les conditions tarifaires sont disponibles sur simple demande écrite (mail ou courrier).

Renseignements au 06 42 91 80 98 ou contact@arbres-fia.org

PRIX NATIONAL 2017 « ARBRE DURABLE, PATRIMOINE & BIODIVERSITÉ »

La Fédération Internationale de l'Arbre - FIA (association loi 1901) souhaite promouvoir les initiatives innovantes de la ville de Niort (79) en matière de conservation du patrimoine arboré.

Le Prix National « **Arbre durable, Patrimoine & Biodiversité** » est décerné chaque année à une collectivité. Attribué en 2015 à la Comtesse Annabelle de La Panouse (Jardins historiques de Thoiry 78) pour les milliers d'arbres rares qu'elle a planté en France et au Portugal, il a été attribué en 2016 à la ville de Pantin (93).

La Fédération Internationale de l'Arbre souhaite donc promouvoir les initiatives innovantes de la ville de Niort (79) en matière de conservation du patrimoine arboré, ainsi que les efforts menés depuis 20 ans : gestion écologique du patrimoine arboré, taille raisonnée et adaptée, classement d'arbres d'intérêts remarquables (Plan Local d'Urbanisme), cahier des charges (pépinière, plantation, élagage, entretien), procédé de plantation naturelle, comité de l'arbre, chemin du III^{ème} millénaire (arboretum)...

Le prix sera remis à Niort en novembre prochain.

Il s'agit de la plantation de trois arbres permettant de réaliser une expérimentation unique et pionnière en France pour prouver les bienfaits de la plantation écologique.

La ville de Niort vient également d'obtenir le label de gestion écologique du patrimoine arboré « Arbres d'Avenir Gestion écologique du patrimoine arboré » pour une durée de 5 ans.

Par conséquent, Niort a été choisie par la FIA pour être « ville pilote » avec Pantin (93) pour la création du nouveau label national gratuit de valorisation de l'arbre « ville respectueuse de l'arbre » qui sera prochainement présenté (durée d'un an renouvelable, un jury composé de professionnels, d'experts, journalistes, citoyens, ...).

Autant dire que les élus et toutes les équipes espaces-verts/arbres de Niort ne comptent pas s'arrêter là, et c'est tant mieux pour la préservation de notre environnement.

Il est important de souligner l'excellence du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Niort, un fait rare en France.

Niort... Un exemple à suivre !

3^{ÈME} COLLOQUE INTERNATIONAL « LES ARBRES EN CONGRÈS ! »

La 1^{ère} association de l'arbre pour l'arbre de l'arboriculture ornementale organise son 3^{ème} colloque les 29 et 30 mars 2018.

Entièrement dédié à l'arbre urbain et à l'arbre en ville, il s'agit de deux journées de formation et de travail permettant de poser les fondements de la véritable gestion écologique du patrimoine arboré.

LE COLLOQUE PRÉSENTERA NOTAMMENT :

- La certification « Arbres d'Avenir Gestion écologique du patrimoine arboré » (accréditation du cofrac)
- La plantation écologique et la plantation naturelle
- La charte écologique de l'arbre
- L'excellence du PLU
- Le pacte Arbre
- Le label « ville respectueuse de l'arbre » (et son classement)
- Le lauréat du Prix National 2018 « Arbre durable, Patrimoine & Biodiversité »
- Les Mérites de l'Arbre
- Le livret de santé et de gestion de l'arbre

Tout cela en étroite collaboration avec les villes de Pantin (93) et Niort (79), ainsi que CEO2P, les pépinières Daniel Soupe, Monsieur Christian Riboulet (expert judiciaire), etc.

En partenariat avec le nouveau mouvement citoyen et indépendant « Génération Arbre, le pacte pour l'arbre dans la ville et dans nos vies. »

Le lieu sera annoncé en fin d'année.

LES 1^{ÈRES} ASSISES NATIONALES DE L'ARBRE : LOI ARBRES

« Arbres d'Avenir. Gestion écologique du patrimoine arboré » est un outil pédagogique à destination de tous les gestionnaires d'espaces verts. Un terrain d'expérimentation, de recherche et d'innovation à ciel ouvert pour toute votre ville ou structure (l'ensemble du patrimoine arboré).

Y - SERONT DÉVOILÉS ET PRÉSENTÉS :

- 1** - La reconnaissance de l'arbre comme patrimoine vital de l'humanité
- 2** - La licence de niveau II Technicien de l'arbre durable et écologique à destination des gestionnaires de patrimoine arboré dans les collectivités
- 3** - « Quali-élagage », la première certification (accréditation du Cofrac, marque collective de certification) pour la profession d'arboriste grimpeur (entreprises)
- 4** - La plateforme « SOS Arbres en danger » (assistance technique et juridique)
- 5** - Le programme d'éducation à l'arbre (écoles)
- 6** - La convention internationale de l'arbre

Des faits historiques en arboriculture ornementale avec, notamment, la 1^{ère} reconnaissance et réglementation pour les entreprises d'arboriste-grimpeur (certification) attendue depuis des décennies par la profession mais aussi par les collectivités (appels d'offres).

La Fédération Internationale de l'Arbre - FIA reçoit les premiers soutiens législatifs en vue de la future proposition de projet de loi ARBRES.

Naturellement ouverte au dialogue et au travail en commun, la FIA tend la main à l'AITF, Hortis, Quali-arbre, ainsi qu'à toutes les associations respectueuses de l'arbre, pour enrayer le désastre arboricole français. Mais aussi, pour (re-)créer cet indispensable rassemblement (professionnels, experts, arboristes, chercheurs, scientifiques, gestionnaires, citoyens éclairés, ...) qui a éclaté en 2006.

« Nous allons (re)-créer cet édifice pierre par pierre. »

Tout cela en étroite collaboration avec le nouveau mouvement citoyen et indépendant **« Génération Arbre - le pacte pour l'arbre dans la ville et dans nos vies. »**

LIVRET DE SANTÉ ET DE GESTION DE L'ARBRE

Ce **livret de santé et de gestion** concerne tout **arbre d'agrément** dont l'existence et les fonctions sont majeures pour son propriétaire, une famille, des riverains voire un plus large public. Les modalités de gestion d'un arbre, autant que son espérance de maintien, ne peuvent être définies qu'après une connaissance de ses conditions de croissance, son passé, son état de santé et surtout des contraintes qu'il peut subir ou, au contraire, générer.

Seul l'homme, « **sujet de droit** », est titulaire d'un droit sur l'arbre : celui d'en jouir, de le gérer, d'en modifier l'architecture et celui de le vénérer ... ou le détruire ! A contrario, au regard de la loi, l'arbre n'est qu'un « **objet de droit** ».

Mais l'homme, fort de ce droit, dispose néanmoins du pouvoir intellectuel illimité de **comprendre l'arbre**, connaître son fonctionnement, reconnaître son existence et son utilité, le respecter, l'aimer, l'accompagner dans son développement, donc **le gérer** et ce en « **bon père de famille** ».

Par conséquent, ce livret doit permettre au propriétaire de **légitimer** son arbre tant dans le présent, en cas de menace imminente, que dans l'avenir si, un jour, l'arbre devait générer des contraintes anormales ou présenter des risques avérés.

Pour que ces menaces ne puissent, un jour, venir condamner ce végétal, il convient impérativement que le propriétaire et le gestionnaire **imaginent**, dès l'établissement de ce livret, **l'arbre « objectif »** dont le **développement** pourra rester **libre** (arbre de parc) ou, au contraire, devra être **maîtrisé** (voisinage, réseaux, voirie, ...) dans des dimensions et une expansion qu'il ne devra pas dépasser.

La gestion tiendra alors compte, depuis sa plantation (choix de l'essence, des distances, adaptation, développement...) jusqu'au stade adulte, même adulte avancé, voire sénéscent et pourquoi pas mort : de sa situation, sa forme et ses dimensions, et ce afin que l'homme (souvent le voisin!), ne vienne, un jour, lui reprocher sa gêne, sa dangerosité ou son illégitimité. Il sera alors trop tard pour rétablir le végétal dans un **état durable de cohabitation**.

Le programme de travaux tiendra donc compte, d'une part des interventions qui résultent du **diagnostic** et, d'autre part des orientations qui seront données pour préparer techniquement et progressivement l'arbre à son **gabarit futur** afin de donner à son propriétaire tous les arguments pour le **défendre** en toute bonne foi.

Ce livret peut être renseigné en partie par le propriétaire lui-même ou par le gestionnaire (A1 à B2). Les éléments de diagnostic (B3) seront plutôt apportés par un opérateur professionnel averti (élagueur-grimpeur par exemple). Cependant, les parties B4 à D3 requièrent l'intervention d'un diagnosticien de l'arbre d'agrément, spécialiste indépendant, qui assurera ainsi plus aisément un appui au propriétaire dans le **suivi circonstancié et durable** de l'arbre, dans l'évolution de sa santé physiologique, de son état mécanique et des contraintes subies ou occasionnées.

Christian Riboulet,
Forestry Club de France
Fédération Internationale de l'Arbre

L'ARBRE
À L'HONNEUR!

CAMPAGNE NATIONALE DE SENSIBILISATION

www.plaidoyer-arbredurable.org
www.protectiondesarbres.org

Aux éditions "Un plaidoyer pour l'arbre durable dans nos villes et jardins"

"Je partage avec vous le souci de préserver et de protéger les ARBRES en raison non seulement de leur intérêt esthétique, mais aussi de leur intérêt écologique et de multiples façons. C'est ce qui m'a amené à vous accorder notre parrainage."
Jean-Marie PELT, Président de l'IEA à Metz

Militons en faveur de la "LOI ARBRES"

Tous droits réservés. © Institut Européen/Fédération Internationale de l'Arbre
Hommage au botaniste Jean-Marie PELT (parrain de l'association et des initiatives).
Rédaction : Matthieu LEMOUZY, 7 Octobre 2016 à Bois d'Arcy (78)